
Annonce de la vente du mobilier des églises de la municipalité de Malaucène (Vaucluse), et de dons patriotiques de la société populaire de la même commune, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente du mobilier des églises de la municipalité de Malaucène (Vaucluse), et de dons patriotiques de la société populaire de la même commune, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 534-535;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29732_t1_0534_0000_13

Fichier pdf généré le 01/02/2023

MELLAT (*off. mun.*), JOUVESSE (*agent. nat.*),
BLIÈRE, FABRE, RANCUREL, J. OLLIVIER (*notable*),
PEGREL, JAUBERT.

63

La Société populaire de Rouen annonce qu'elle a monté, armé et équipé deux cavaliers, qui brûlent du désir d'aller combattre les despotes coalisés; ils ont juré de vaincre ou de mourir (1).

[Rouen, 22 germ. II] (2).

« Législateurs,

La plus abominable des conspirations vient d'être découverte, le plus effrayant complot vient d'être déjoué; de perfides mandataires du peuple tramaient encore dans l'ombre le renversement de notre liberté; la République entière vous doit encore son salut, grâces soient rendues à vos immortels travaux.

Montagne vénérée, c'est de ton sommet formidable qu'est partie la foudre qui vient d'écraser les traîtres. Continuez, Législateurs, chacun des écueils dont on vous entoure et auxquels vous résistez si constamment vous acquièrent un titre nouveau à la reconnaissance du peuple.

Que les intrigants de toutes les espèces sachent que leurs efforts seront vains et se briseront contre le rocher dont vous habitez la cime; qu'ils sachent enfin que le peuple est debout pour les exterminer et faire un rempart de son corps à la représentation nationale qui la mette à l'abri de leurs atteintes.

Voilà l'expression des sentimens qui animent la Société populaire de Rouen et qu'elle m'a chargé de vous transmettre; elle m'a chargé en même tems de vous annoncer qu'elle a monté, armé et équipé deux cavaliers qui brûlent du désir d'aller combattre les despotes coalisés; ils ont juré de vaincre ou mourir, ils tiendront leur serment.

Vive la République, la Convention nationale et le Comité de Salut public. »

L. DELAMARE (*secrét.*).

64

La Société populaire de Lormont et la commune d'Artigues, district de Bordeaux, envoient l'état des dons civiques qu'elles viennent de faire en faveur des défenseurs de la patrie; ils consistent en 1,331 livres en assignats, 2 habits uniformes, 4 vestes, 4 gilets, 8 culottes, 12 paires de bas, un bonnet, 12 chemises, 19 draps de lit, 18 douzaines de bandes, 32 douzaines de compresses, 43 livres de charpie, 22 livres de vieux linge, 8 fusils de calibre, et 9 baïonnettes, 9 pistolets et 2 fontes, 8 gibernes, 14 épées et sabres, 12 baudriers, 25 livres de plomb en balles, 2 sacs de peau, et

(1) P.V., XXXV, 214. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t), 30 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1256; Mess. Soir., n° 604.

(2) C 300, pl. 1057, p. 48.

une paire de souliers; le tout a été déposé au district (1).

[Lormont, 12 germ. II] (2).

« Citoyens-Législateurs,

Au milieu des accents de la reconnaissance de toute la France, vous accueillerez ceux d'une société de cultivateurs, véritables sans-culottes.

Nous sommes des patriotes de 1789. Notre zèle a augmenté avec les dangers de la République. La Montagne en a triomphé; nous ne nous sommes jamais séparés d'elle.

Vous venez d'anéantir une nouvelle conspiration, de sauver encore une fois la Patrie; nous saisissons cette occasion de renouveler en votre présence nos serments.

Tallien les a déjà reçus. Ce représentant sans-culottes est venu parmi nous éclairer notre patriotisme, fortifier nos espérances. Nous lui avons dit et nous le répétons à la Convention nationale, nous vivons par la République, nous mourrons s'il le faut pour elle.

Nous souffrons depuis longtemps de la rareté des subsistances, mais nous n'avons pas voulu que les aristocrates nous crussent découragés. Nous avons voulu faire un don aux défenseurs de la Patrie, nos enfants sont parmi eux. Ces dons ne sont pas proportionnés à notre zèle; ils le sont à nos moyens.

Les membres de notre petite Société, les patriotes de notre commune, ceux d'une petite commune voisine, celle d'Artigue, ont remis au district de Bordeaux les objets mentionnés dans l'état ci-joint.

Nos efforts ne cesseront qu'avec les dangers de la République, notre récompense sera dans l'approbation de la Convention nationale et dans la constance de ses travaux. »

CHAIGNEAUX (*présid.*), BÉRAUD (*secrét.*),
BODEIN (*secrét.*), MUSSET cadet (*secrét.*).

65

La municipalité et la Société républicaine de Malaucène, département de Vaucluse, annoncent qu'elles viennent d'adresser à l'administration de leur district la somme de 5,230 liv., provenant de la vente du mobilier de leurs églises; 2,200 livres de fer, 600 livres de cuivre, 40 livres d'étain, 17 draps de lit, 4 matelas, 5 couvertures en laine, 2 paillasses, et quantité d'ornemens, galons en or ou en argent; le tout provenant aussi des dépouilles de leurs églises.

Tous applaudissent aux mesures énergiques, sévères et justes que la Convention vient de déployer pour déjouer et faire frapper du glaive de la loi les ennemis du peuple et de la liberté. Ils l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti le dernier des despotes et des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXV, 214. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 297, pl. 1027, p. 13. Etat des dons joint (p. 14).

(3) P.V., XXXV, 214. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t).

[Malaucène, « qui se leva en masse et put repousser les rebelles marseillais », 13 germinal II] (1).

« Législateurs,

La municipalité et la Société républicaine et montagnarde de Malaucène, district de Carpentras, département de Vaucluse, en vous félicitant sur vos honorables et immortels travaux et en vous invitant à rester à votre poste jusques à ce que la terre de la liberté soit entièrement purgée de la vermine aristocratique qui la ronge, vous instruisent qu'ils viennent d'adresser à l'administration de leur district la somme de 5 230 liv. provenant de la vente du mobilier de leurs ci-devant églises : 2 200 livres de fers, 600 livres de cuivre ou laiton, 40 livres d'étain, 17 draps de lit, 4 matelas, 5 couvertures en laine, 2 paillasses et quantité d'ornements tissus ou galonnés en or ou argent; le tout provenant aussi des dépouilles de leurs ci-devant églises.

Vive la République, Vive la Montagne. »

BARNOIN (maire), MARTEL (secrét.-greffier), J. Pierre DOP (off. mun.), NÈGRE (off. mun.), ANDRÉ (off. mun.), GEOFFROY (agent nat.), BERGIER cadet (présid.), GUIGERET, A. POYARD, Jean GAY (brigadier), MAILLET, PATTET, MILAN, CLAVEL, Jean GAY, VIEUBEN.

66

Des députés de la commune d'Herbeville et de la Société populaire d'Andresi, expriment énergiquement les mêmes sentimens et les mêmes vœux. « Montagne sainte, disent ces derniers, et vous, comités de salut public et de sûreté générale, soutenez votre courage, continuez de faire exterminer les traîtres; vous avez mis la vertu et les mœurs à l'ordre du jour, restez fermes à votre poste jusqu'à ce que vous ayez consolidé notre liberté; et s'il faut que la nation se lève en masse pour vous faire un bouclier de son corps, nous briguerons les premiers cette faveur » (2).

L'ORATEUR de la députation d'Herbeville : Vous nous auriez su mauvais gré si nous avions quitté des travaux que les mauvais temps ont rendu plus urgents, pour venir vous féliciter sur votre infatigable vigilance et votre courage à foudroyer toutes les conspirations. Les tyrans peuvent seuls ordonner ce sacrifice pour leur vanité. Nos frères et nos enfants combattent, sur les frontières. Nous avons offert à la patrie autant de bas et de chemises que nous avons pu pour les couvrir et nous ne cesserons de travailler pour les nourrir.

La commune d'Herbeville nous a envoyé vous dire qu'elle reconnaît en vous de dignes représentants et qu'elle fonde sur vous l'espérance de son bonheur. Déjouez les complots, combattez les tyrans, éclairez les nations, et bientôt, elles seront libres et heureuses. Tel est le vœu des citoyens d'Herbeville et votre but, puisque vous avez mis la vertu à l'ordre du jour (3).

(1) C 297, pl. 1027, p. 15.

(2) P.V., XXXV, 214. B^m, 24 germ. et 25 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) C 298, pl. 1042, p. 11, 12; Débats, n° 571, p. 401.

[Extrait des délibérations de la commune, 23 germ. II.]

La commune assemblée, pénétrée de reconnaissance envers la Convention nationale qui ne cesse de veiller au salut de la République, arrête que les c^{ns} Grégoire Roussel (maire) et Philippe Réaux (off. mun.), iront dans le plus bref délai la féliciter en son nom d'avoir démasqué et puni des traîtres d'autant plus dangereux qu'ils étaient couverts du manteau du patriotisme, et l'assurer de la confiance sans bornes de la commune.

Signé : ROUSSEL (maire), LEGUEY (agent nat.), RÉAUX (off. mun.), DUCORPS (off. mun.), RÉAUX (notable), GOBLET (notable), HUBERT (greffier).

LE PRESIDENT, à la commune d'Herbeville. Lorsque vos fils, lorsque vos frères repoussent avec courage les ennemis d'un peuple libre, vos cœurs, brûlent du saint amour de la patrie, offrent des dons précieux à ceux qui la défendent. La représentation nationale les reçoit avec empressement. Elle honore les citoyens qui, comme vous, s'occupent des travaux utiles de la terre; elle les compte au nombre des amis les plus fidèles de la liberté et de l'égalité. C'est parmi vous, citoyens, qu'on trouve les vraies vertus, celles qui feront prospérer la république. Vous êtes chers à tous ceux qui les pratiquent. Entrez donc dans le sanctuaire où elles sont respectées; ceux qui vous ressemblent y auront toujours une place distinguée (1).

L'ORATEUR de la députation d'Andrésy. Montagne sainte, comités de salut public et de sûreté générale, continuez votre énergie, continuez de faire exterminer les traîtres. Quelles obligations ne vous a pas la nation pour avoir mis à l'ordre du jour la justice, la vertu et des mœurs! Restez fermes à votre poste jusqu'à ce que vous ayez consolidé notre liberté, et s'il faut que la nation entière se lève pour vous faire un bouclier de son corps, nous briguerons les premiers cette faveur. Si nous y périssons, nos derniers cris seront : Vive la République, Vive nos représentants (2).

LE PRESIDENT, en applaudissant aux sentimens de la députation, l'invite à s'attacher à la Convention qui est le centre commun (3).

Mention honorable, insertion au bulletin; les députations sont admises à la séance (4).

67

ETAT DES DONNS (suite) (5)

La commune de Thionville a envoyé deux décorations militaires et un brevet.

La séance est levée à quatre heures (6).

Signé : AMAR (président); RUELLE, Ch. POTTIER, MONNOT, M. A. BAUDOT, PEYSSARD, LEYRIS (secrétaires).

(1) Mon., XX, 211; J. Mont., n° 152.

(2) C 300, pl. 1057, p. 67, daté du 24 germ.

(3) J. Sablier, n° 1256.

(4) P.V., XXXV, 214.

(5) P.V., XXXV, 348.

(6) P.V., 214.